



# Un geste pour la vie

## TRANSMETTRE SON PATRIMOINE

Legs, donation et assurance-vie





# SOMMAIRE

<b>UN ENGAGEMENT POUR LA VIE</b>	<b>4</b>
<b>ÉDITO</b>	<b>5</b>
<b>50 ANS AU SERVICE DU VIVANT</b>	<b>6</b>
Notre mission	7
Le WWF en chiffres	8
<b>NOS ACTIONS GRÂCE À VOUS</b>	<b>10</b>
À la rescousse de la faune marine	12
À Campo Ma'an, la vie reprend ses droits	13
Second souffle pour les zones humides françaises	13
Mettre un terme au trafic d'espèces sauvages	14
Préserver la vie, soutenir les communautés	14
L'acquisition foncière au service de la nature	15
Valoriser les services rendus par les forêts	15
<b>LA TRANSMISSION PAS À PAS</b>	<b>16</b>
Un geste porteur d'espoir	17
Le legs	18
Le testament, pour faire respecter vos choix	20
La donation	22
L'assurance-vie	23
<b>ENTRE NOUS</b>	<b>24</b>
Notre engagement au quotidien	26
Vos questions, nos réponses	28
Ils ont légué au WWF	30

# UN ENGAGEMENT POUR LA VIE

Depuis plus d'un demi-siècle, le WWF œuvre sans relâche pour bâtir un monde où les humains vivent en harmonie avec la nature. C'est une promesse ambitieuse mais vitale. Car préserver la planète, c'est défendre la vie — la nôtre, celle des générations futures, celle de toutes les espèces qui partagent cette Terre avec nous.

Aujourd'hui, vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir prolonger votre engagement en faveur de la nature. En décider de transmettre une partie de votre patrimoine au WWF, vous soutenez des actions concrètes et durables, en France comme ailleurs : protéger les derniers tigres sauvages, accompagner les pêcheurs vers des pratiques responsables, replanter des mangroves, ou encore préserver les rivières qui alimentent nos villes.

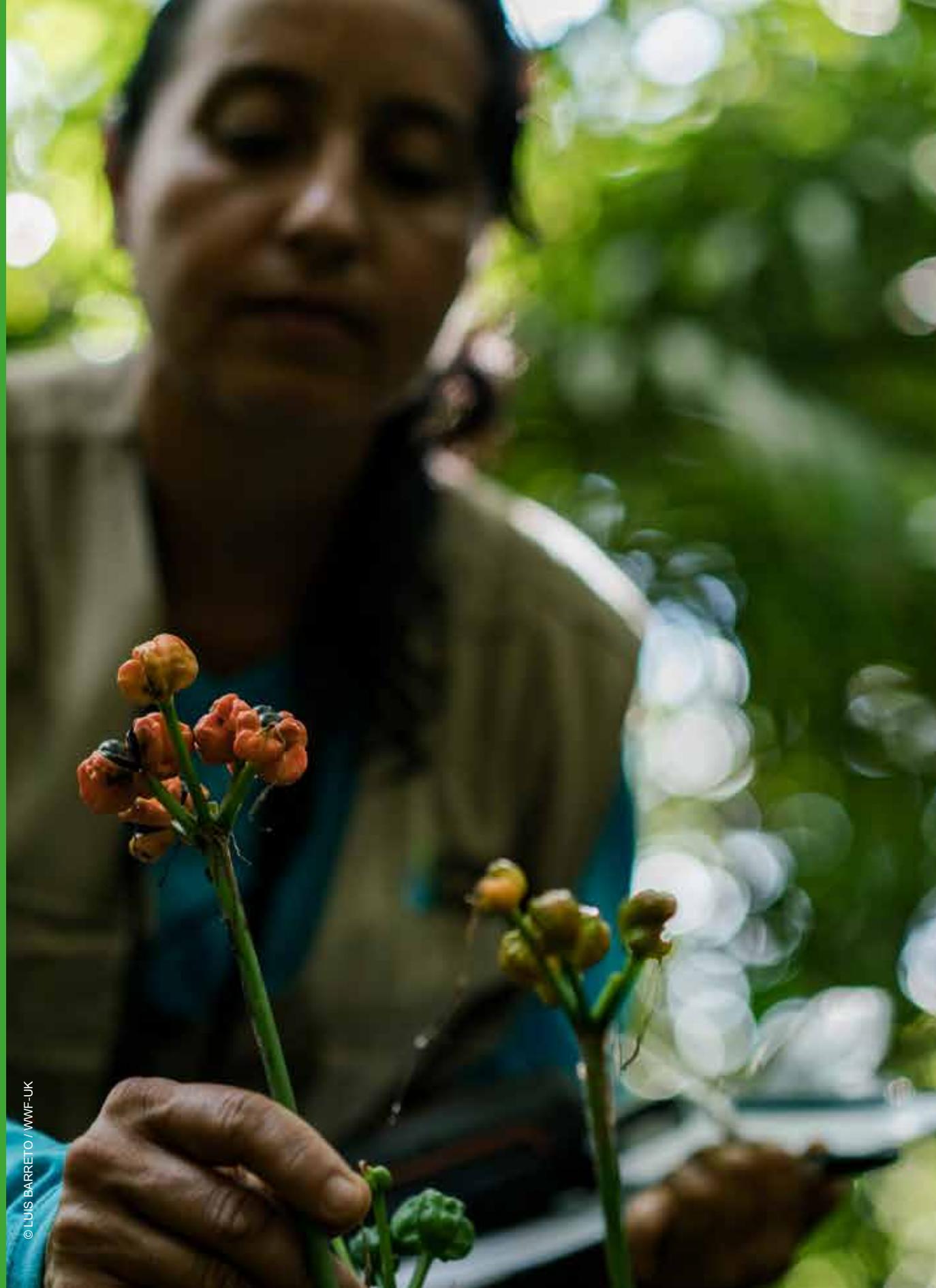
Transmettre son patrimoine au WWF, ce n'est pas seulement un acte de générosité : c'est une manière de perpétuer vos valeurs au-delà du présent. C'est dire que votre amour de la nature ne s'éteint pas avec vous. C'est offrir un avenir au vivant.

Contrairement à certaines idées reçues, organiser sa succession n'est pas réservé aux personnes âgées ou très fortunées. C'est une démarche personnelle, accessible à tous, qui permet de protéger ses proches tout en soutenant une cause qui vous est chère.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans cette réflexion. Vous y trouverez des informations simples et claires pour vous aider à faire vos choix, à votre rythme, et en toute confiance. Nous sommes là, à vos côtés, pour répondre à vos questions et vous aider à préparer ce geste fort pour l'avenir.

## Pour en savoir plus

Votre contact privilégié : Sophie Delvert  
01 73 60 40 40 / [legs@wwf.fr](mailto:legs@wwf.fr)



© LUIS BARRETO / WWF-UK

# ÉDITO



Jour après jour, nous voyons les plantes fleurir, puis fructifier, les oiseaux nicher et les petits s'envoler, nos propres familles évoluer. Ce temps qui passe nous a apporté des bonheurs, des étonnements et, bien sûr, nous questionne sur les temps de demain.

Quelles fleurs et quels oiseaux ? Quelle condition humaine ? Quelle vie pour ceux que nous aimons, humains et non humains.

Au milieu des incertitudes et parfois des angoisses, nous, au WWF, voulons garder le cap et rester positifs. Rien n'est écrit et c'est bien notre action à toutes et tous qui fera l'avenir. Oui, il peut y avoir des ravages dus au dérèglement climatique ou à la destruction de la nature.

Mais oui, nous pouvons encore protéger et restaurer cette nature, dont la puissance et la résilience nous réjouissent.

Grâce à vos legs et dons, vous vous rangez du côté de la vie.

Pour qu'elle se poursuive, belle et riche, et offre à nos enfants et à leurs enfants des conditions de vie dignes et heureuses.

Aujourd'hui, je m'engage auprès de vous : au-delà d'un patrimoine matériel, ce sont bien vos histoires, vos espoirs et vos combats qui seront transmis, pour que tous ensemble nous œuvrions pour une planète vivante.

Du fond du cœur, merci.

**Isabelle Autissier**

Présidente d'honneur  
du WWF France

Handwritten signature of Isabelle Autissier.



# 50 ANS

au service  
du **vivant**

## NOTRE MISSION

“ Construire un monde où les humains vivent en harmonie avec la nature.”

### Protéger le vivant, sous toutes ses formes.

Le monde vivant est un ensemble complexe, un équilibre fragile dans lequel chaque espèce - y compris l'être humain - joue un rôle crucial. Toute forme de vie a de la valeur et doit être protégée.

### Préserver les espèces et les espaces

Le réseau WWF agit dans 35 écorégions marines et terrestres, au patrimoine naturel parmi les plus riches, rares et souvent menacés de la planète. Le WWF œuvre à la conservation d'une cinquantaine d'espèces menacées sur tous les continents.

### Pour une planète en bonne santé

On ne peut vivre en bonne santé sur une planète malade. La crise écologique est une urgence pour l'humanité, davantage encore que pour la planète Terre. La nature est notre assurance vie.

# LES MISSIONS DU WWF

Le WWF France célèbre son demi-siècle d'existence. Cinquante ans à protéger la vie sous toutes ses formes.

Depuis notre création en 1973, notre engagement demeure intact et notre promesse, « construire un monde où l'Homme vit en harmonie avec la nature », inébranlable. Tout cela, c'est grâce à votre soutien, indéfectible, lui aussi, depuis 50 ans. Merci !

	136	Salariés engagés au quotidien
	2 000	Bénévoles
	370 000	Sympathisants et donateurs
	+ de 100	Pays dans lesquels le WWF intervient



1973 1975 1986 1998 1999 2008 2019 2023

Année de création du WWF France

Retour du prince de Camargue

Le WWF France et la station biologique de la tour du Valat construisent un îlot artificiel afin de faciliter le retour du flamant rose dans la région.

La Loire renaît

Le collectif « Loire vivante » s'organise et obtient l'abandon du projet de quatre grands barrages sur le bassin de la Loire.

1<sup>er</sup> rapport Planète Vivante

Ce rapport explore l'impact de l'homme sur une planète aux ressources limitées. Il est basé sur deux indicateurs : l'Indice Planète Vivante et l'empreinte écologique.

Création du sanctuaire Pélagos

Le WWF contribue à la naissance de la première aire transfrontalière de Méditerranée.

Lancement d'Earth Hour

La plus grande mobilisation citoyenne pour la planète organisée par le WWF.

Montagne d'or, c'est mort

Le projet de mine aurifère géante en Guyane est abandonné.

Création du Fonds Nature Impact

Un nouveau moyen de financer la protection de nos forêts.

A large polar bear and a smaller cub are walking across a field of white, textured ice. The bear is on the left, its body angled away from the viewer, while the cub is on the right, looking back over its shoulder. The background is a plain, light color.

# NOS ACTIONS grâce à vous

# GRÂCE À VOUS, LA NATURE REPREND VIE

Grâce à la générosité de celles et ceux qui choisissent de léguer une part de leur patrimoine au WWF France, nous pouvons chaque année concrétiser des actions fortes en faveur de la protection de la nature, en France comme à l'international. Ces soutiens essentiels nous donnent les moyens d'agir avec force et dans la durée.

La majorité de ceux qui choisissent de nous transmettre leur patrimoine laisse aux équipes du WWF le soin de choisir les actions prioritaires au moment où leur succession s'ouvre, mais bien entendu certains expriment des souhaits que nous nous engageons à respecter, sous réserve qu'ils soient compatibles avec nos programmes.

Sans l'engagement de nos testateurs, une grande partie de notre mission ne pourrait voir le jour.



Jacqueline Giraud

par passion pour les océans et les grands cétacés, a fait un legs de 540 000 € au WWF, et a ainsi choisi de faire perdurer son engagement pour leur protection.

MERCI

## À la rescousse de la faune marine



© HUGO HEBBE

Le WWF travaille activement à la protection des mammifères marins en Méditerranée, notamment des rorquals, souvent victimes de collisions avec les bateaux. Pour limiter ces accidents, il finance la pose de balises sous-marines qui signalent les zones sensibles, permettant aux navigateurs d'adapter leur trajectoire et d'éviter ces animaux.

En parallèle, le WWF organise des opérations pour repérer et retirer les « filets fantômes », ces filets de pêche abandonnés qui piègent la faune marine.

En nettoyant les fonds marins, ces actions contribuent à préserver la biodiversité, protègent des espèces menacées comme les tortues et améliorent la santé des écosystèmes marins.

## À Campo Ma'an, la vie reprend ses droits



© NATUREPL.COM / ANUP SHAH / WWF

Au sud du Cameroun, le parc national de Campo Ma'an abrite une faune exceptionnelle : éléphants de forêt, gorilles, chimpanzés...

Menacés par le braconnage, ces trésors vivants sont aujourd'hui mieux protégés grâce à l'action conjointe du WWF, des autorités et des communautés locales. Patrouilles armées d'outils numériques (SMART, CyberTracker), formation des éco-gardes, appui aux magistrats et enquêteurs... tout est mis en œuvre pour faire respecter la loi. Les habitants sont eux aussi au cœur du dispositif : certains deviennent pisteurs, d'autres s'engagent dans des activités durables comme l'apiculture ou l'agroforesterie. Grâce à ces actions coordonnées, la faune reprend sa place, jour après jour.

MERCI

Marie-Hélène Poupon

qui, amoureuse des espèces sauvages d'Afrique a contribué au financement du projet du WWF au parc national de Campo Ma'an grâce à son legs de 250 000 €.

Aline Mantel

à qui la protection de la biodiversité en France tenait à cœur. Grâce à son legs de 1 600 000 €, elle a largement contribué à la préservation des zones humides et de leurs espèces dans la Brenne.

## Second souffle pour les zones humides françaises



© ALAIN FREMOND

En Camargue, le WWF restaure les zones humides aux côtés de ses partenaires pour préserver la biodiversité et la qualité de l'eau. Nous rétablissons les connexions naturelles entre les marais, les étangs et le Rhône pour permettre à l'eau douce de circuler librement. L'objectif ? Revitaliser les sols, limiter la salinisation et offrir un refuge aux espèces emblématiques comme le flamant rose.

Dans le parc naturel régional de la Brenne, le WWF a participé à la restauration d'un étang menacé par l'envasement.

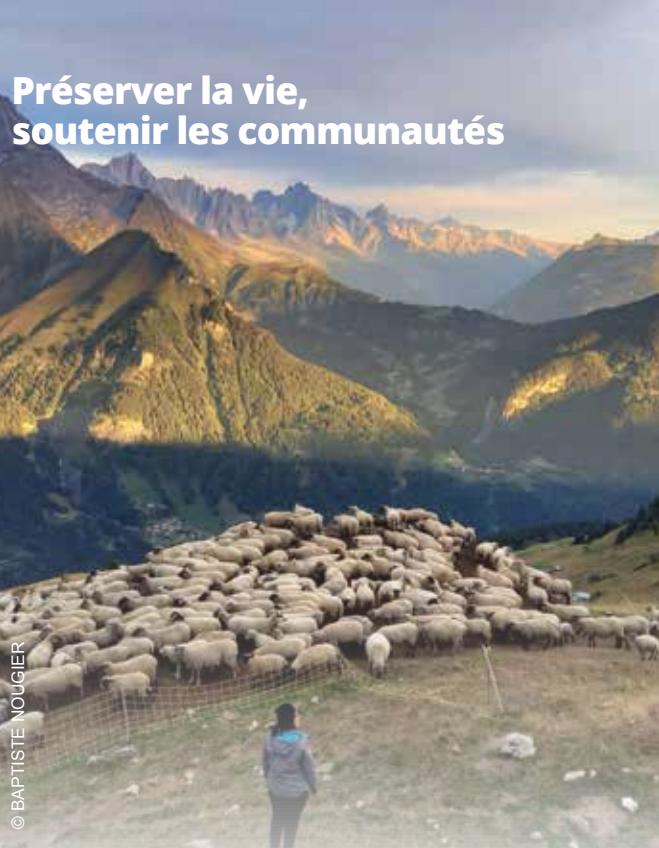
Grâce au curage et à une meilleure gestion des niveaux d'eau, des espèces rares comme le héron pourpré ou la tortue cistude font aujourd'hui leur retour.

MERCI

## Mettre un terme au trafic des espèces sauvages



## Préserver la vie, soutenir les communautés



© WWF / BAPTISTE NOUGIER

Le WWF agit avec détermination pour protéger les espèces menacées par le commerce illégal, comme le pangolin, le rhinocéros ou l'éléphant. Avec les autorités, les gardes forestiers et les communautés locales, nous renforçons la surveillance et démantelons les filières de trafic. Nous soutenons la formation des forces de l'ordre, défendons une meilleure application des lois et sensibilisons les consommateurs aux enjeux de la faune sauvage. En parallèle, nous accompagnons les communautés vers des activités durables. Une mobilisation collective pour préserver la biodiversité et permettre à ces espèces menacées de retrouver leur place dans la nature.

Pour le WWF, préserver la nature, c'est aussi soutenir celles et ceux qui en dépendent. Au Brésil, dans le Cerrado, nous soutenons les communautés locales dans le développement d'activités durables – comme l'apiculture ou la cueillette de fruits sauvages – afin de leur offrir des alternatives économiques à la monoculture du soja, première cause de déforestation. En France, le programme « Entre chien et loup » propose des solutions concrètes pour réduire les conflits entre éleveurs et loups. En Thaïlande, nous protégeons l'un des derniers refuges du tigre sauvage en luttant contre le braconnage et en impliquant les habitants. Trois projets, trois continents, une même ambition : faire cohabiter durablement les humains et la nature.

MERCI

### Monique Duval

fervente défenseure de la nature, a fait le choix de léguer 42 000 € au WWF pour l'appuyer dans sa lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces.

MERCI

### Nicole Laurence

protectrice du vivant et de la nature sous toutes ses formes. Son legs de 221 000 € a permis de financer ces trois projets de conservation, au Brésil, en France et la Thaïlande.

## L'acquisition foncière au service de la nature



© JONAS FRITZ / WWF

Protéger les forêts, c'est préserver un trésor essentiel pour la biodiversité, le climat et les générations futures. Pour agir concrètement, le WWF aide les propriétaires forestiers à mieux gérer, protéger ou restaurer des parcelles à haute valeur pour la nature, en France et ailleurs. Lors d'aide à l'acquisition, les zones sont laissées en libre évolution, sans aucune exploitation du bois. Cela permet à la nature de reprendre ses droits, offrant un refuge précieux à une faune et une flore variées. Oiseaux rares, amphibiens, insectes, vieux arbres ou bois mort retrouvent ainsi leur place, dans des forêts riches de vie. Les forêts peuvent ainsi continuer à jouer leur rôle vital, au cœur du vivant.

MERCI

### François Grassin

a toujours vécu en proximité de la forêt dans laquelle il aimait observer la faune et la flore. Grâce à son legs de 160 000 €, il a permis l'achat d'une forêt en « libre évolution ».

## Valoriser les services rendus par les forêts



© OURPLANET\_JUNGLES\_2\_SARAHWALSH

Dans le Bassin du Congo, les forêts jouent un rôle fondamental pour le climat, la biodiversité et les communautés locales.

Pour les préserver, le WWF explore les paiements pour services écosystémiques (PSE), un mécanisme qui valorise les pratiques durables en rémunérant leurs bénéfices pour la société. Une première étude pilote menée dans la région a permis de poser les bases : principes, méthodes et outils pour développer des projets forestiers à grande échelle.

En associant biodiversité, climat et acteurs locaux, ce travail ouvre la voie à une gestion plus durable et équitable des forêts tropicales, au cœur d'une région vitale pour l'équilibre de la planète.

MERCI

### Marie-Laure Molfenter

convaincue de la nécessité de veiller durablement sur les écosystèmes pour préserver aussi bien le monde animal que l'humanité. Par son legs de 120 000 € au WWF, elle fait durer son engagement.

# LA TRANSMISSION

## pas à pas



© RNCHERINE / JULIEN VÉQUE

## UN GESTE PORTEUR D'ESPOIR

Transmettre tout ou partie de son patrimoine à une cause qui nous tient à cœur, c'est poser un acte fort, porteur de sens. Que ce soit sous la forme d'un legs, d'un contrat d'assurance-vie ou d'une donation, cette démarche permet de soutenir une association d'utilité publique comme le WWF, tout en respectant les droits de vos héritiers si vous en avez.

## 3 RAISONS DE TRANSMETTRE votre patrimoine au WWF

### **Agir concrètement pour la planète**

En choisissant le WWF comme bénéficiaire, vous soutenez des actions de terrain efficaces pour protéger la nature, en France et à travers le monde.

### **Faire confiance à une fondation reconnue d'utilité publique**

Le WWF est une fondation indépendante, reconnue d'utilité publique et habilitée à recevoir legs, donations et assurances-vie en totale exonération de droits de succession. Vous avez ainsi la certitude que votre geste bénéficiera pleinement à la cause.

### **Être accompagné avec sérieux et respect**

Notre équipe dédiée au règlement des successions veille à la bonne exécution de vos volontés, avec professionnalisme, bienveillance et discrétion. Transmettre votre patrimoine au WWF, c'est faire le choix d'un engagement durable et porteur de sens : protéger le vivant, pour aujourd'hui et pour demain.

*Préparer votre succession facilite ensuite les démarches de vos proches dans un moment toujours difficile et vous garantit le respect de vos dernières volontés.*

# LE LEGS

pour que  
votre engagement  
perdure

© CAP CÉTACÉS / MAITÉ BALDI / WWF

## 3 TYPES DE LEGS

Le legs est la transmission consentie par testament pour délivrer, après votre décès, tout ou partie de votre patrimoine, à un ou plusieurs bénéficiaires appelés légataires.

En choisissant de faire un legs au WWF, vous décidez aujourd'hui de protéger, demain, les espèces et les écosystèmes qui en ont besoin.

### ✓ Le legs universel

Vous léguer la totalité de vos biens (mobilier, immobilier, comptes, etc.) à une ou plusieurs personnes ou structures.

### ✓ Le legs à titre universel

Vous léguer une quote-part des biens dont la loi vous permet de disposer, par exemple 50 % de vos comptes bancaires, 2/3 de votre patrimoine immobilier, 1/4 de vos bijoux, etc...

### ✓ Le legs particulier

Vous léguer un bien déterminé : une somme d'argent, un bijou, un tableau, un appartement, etc. Ce legs peut-être effectué au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires clairement désignés dans votre testament.

Ces trois formes peuvent être combinées dans un testament. Le tout est d'être clair et précis dans la rédaction. Pour vous accompagner, n'hésitez pas à faire appel à un notaire.

## VOS HÉRITIERS RÉSERVATAIRES

Vous pouvez faire un legs au WWF France même si vous avez de la famille proche. Il faut simplement respecter la part réservée à certains héritiers, comme les enfants ou, à défaut, le conjoint survivant : c'est la réserve héréditaire.

Le reste de votre patrimoine, appelé quotité disponible, peut être légué librement.

### La réserve et la quotité disponible

Nombre d'héritiers	Part réservataire	Quotité disponible
1	1/2 de la succession	1/2 succession
2	2/3 de la succession	1/3 de la succession
3 et +	3/4 de la succession	1/4 de la succession

### 1. Conjoint survivant

En l'absence de descendant, la réserve du conjoint survivant est égale à un quart des biens en pleine propriété. Il ne peut être déshérité.

### 2. En présence de descendants

En présence de descendants, il vous est possible de disposer librement d'une partie de votre patrimoine, non réservée à vos héritiers, appelée « la quotité disponible » selon le modèle ci-contre.

### 3. Sans héritier réservataire

Si vous n'avez pas d'héritier réservataire, vous pouvez disposer librement et entièrement de votre patrimoine et pouvez choisir les personnes physiques (frère, sœur, cousin...) ou morales (association ou fondation) à qui vous souhaitez transmettre votre héritage.

# LE TESTAMENT

## pour faire respecter vos choix

Rédiger un testament, c'est un acte simple qui évite les conflits et garantit le respect de vos volontés conformément à la loi et aux droits de vos héritiers éventuels. C'est une démarche accessible à tous, à tout âge.

## 2 PRINCIPAUX TYPES DE TESTAMENT

### Le testament holographique

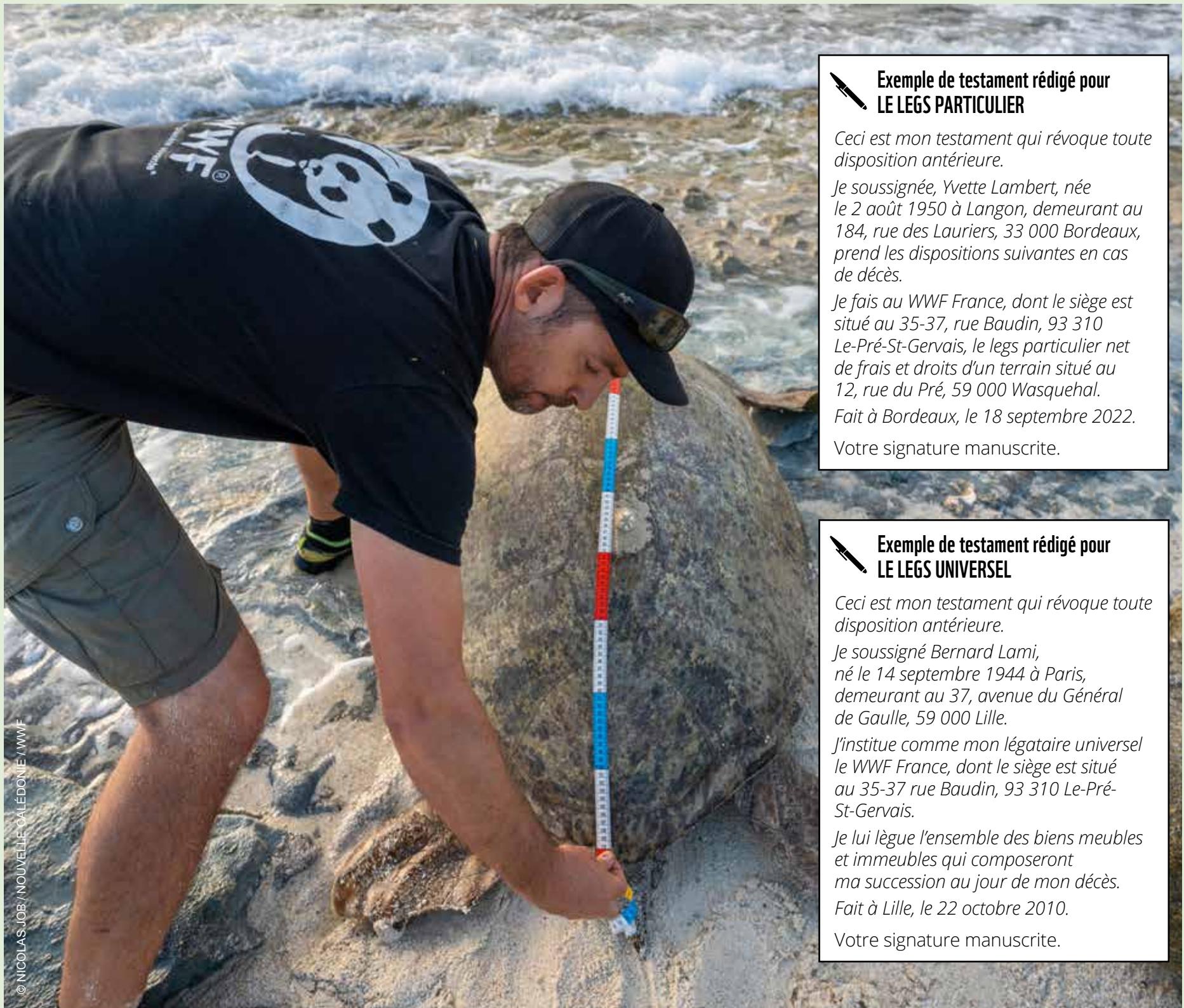
est un acte rédigé sur papier-libre, daté et signé, le tout entièrement à la main. Il est conseillé de le remettre ensuite à votre notaire (qui l'enregistrera au fichier central des dispositions des dernières volontés, le FCDDV), ou d'informer une personne de confiance de son existence et de son lieu de conservation.

### Le testament authentique

rédigé par à un notaire et signé devant témoins. C'est la forme de testament sur laquelle il y aura le moins de risque de contestation.

#### Bon à savoir

Quel que soit le bien légué, il continue de vous appartenir intégralement de votre vivant et vous pouvez donc en disposer librement. Ce n'est qu'après votre décès qu'il reviendra à la fondation WWF. À tout moment, il est possible de modifier vos choix, il vous faudra l'indiquer dans un nouveau testament.



#### Exemple de testament rédigé pour LE LEGS PARTICULIER

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.

Je soussignée, Yvette Lambert, née le 2 août 1950 à Langon, demeurant au 184, rue des Lauriers, 33 000 Bordeaux, prend les dispositions suivantes en cas de décès.

Je fais au WWF France, dont le siège est situé au 35-37, rue Baudin, 93 310 Le-Pré-St-Gervais, le legs particulier net de frais et droits d'un terrain situé au 12, rue du Pré, 59 000 Wasquehal.

Fait à Bordeaux, le 18 septembre 2022.

Votre signature manuscrite.

#### Exemple de testament rédigé pour LE LEGS UNIVERSEL

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.

Je soussigné Bernard Lami, né le 14 septembre 1944 à Paris, demeurant au 37, avenue du Général de Gaulle, 59 000 Lille.

J'institue comme mon légataire universel le WWF France, dont le siège est situé au 35-37 rue Baudin, 93 310 Le-Pré-St-Gervais.

Je lui lègue l'ensemble des biens meubles et immeubles qui composeront ma succession au jour de mon décès. Fait à Lille, le 22 octobre 2010.

Votre signature manuscrite.

# LA DONATION

pour agir dès aujourd'hui  
en faveur de la planète

© DAVID BEEBBER / WWF-UK



La donation est un acte notarié irrévocable, par lequel vous pouvez transmettre un bien au WWF, de votre vivant et avec un effet immédiat, sous réserve de veiller au bon respect de la réserve héréditaire.

## 3 TYPES DE DONATION

### ✓ **Donation en pleine propriété**

Vous donnez un bien (argent, logement, titres...) au WWF de façon immédiate et définitive. Le WWF en devient propriétaire dès la signature. Un geste à impact immédiat sur la nature.

### ✓ **Donation avec réserve d'usufruit**

Vous transmettez un bien au WWF tout en continuant à l'utiliser ou à en percevoir les revenus (comme les loyers d'un bien immobilier) jusqu'à votre décès.

### ✓ **Donation temporaire d'usufruit**

Vous offrez au WWF l'usage d'un bien pour une durée limitée. Il en perçoit les revenus pour financer ses actions et vous bénéficiez d'un allègement d'IFI (Impôt sur la fortune Immobilière).

#### Bon à savoir

Un don au WWF France donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du soutien, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Par exemple, un don de 10 000 euros en faveur du WWF France revient en réalité à 3 400 euros après déduction de 66 %.

# L'ASSURANCE-VIE

pour épargner  
en faveur du vivant

L'assurance-vie est un contrat d'épargne et de prévoyance qui vous permet de constituer, petit à petit, un capital. En choisissant de faire du WWF le bénéficiaire de votre assurance-vie, votre épargne sera versée à votre décès à une cause qui vous est chère.



**1 Je prends rendez-vous avec mon banquier ou assureur.**



**2 Je complète la clause bénéficiaire au nom de :**  
WWF France  
35-37 rue Baudin  
93310 Le Pré Saint-Gervais.



**3 J'informe le WWF de ma décision.**

## UN GESTE SIMPLE

La transmission d'une assurance-vie ne nécessite pas l'intervention d'un notaire. Pour modifier la clause bénéficiaire, il vous suffit de vous adresser à votre banquier ou à votre conseiller assureur, suivant le type de contrat que vous avez souscrit. Vous pouvez modifier la clause bénéficiaire autant de fois que vous le souhaitez, la dernière modification faisant foi. Attention cependant à inscrire avec exactitude l'identité de votre bénéficiaire, afin qu'aucune contestation ne soit possible.

# ENTRE NOUS

À vos côtés  
pour faire vivre  
**votre engagement**

“ Au plus près de vos aspirations profondes, je suis là pour vous accompagner à chaque étape, avec bienveillance et discrétion. Certains savent exactement ce qu'ils souhaitent faire, d'autres ont besoin de temps pour y réfléchir. Dans tous les cas, je vous écoute, je vous conseille et je veille à ce que vos volontés soient respectées, en toute confiance.

Chaque histoire que l'on me confie est unique. Ce lien fort que vous entretenez avec la nature, ce désir de transmettre, ce qui vous a animé toute votre vie... C'est une richesse immense. Et je suis honorée de vous aider à concrétiser cette démarche, à votre rythme, dans le respect de vos valeurs.”



Sophie Delvert,  
Responsable  
des relations testateurs  
au WWF France

Pour obtenir un accompagnement personnalisé sur votre projet de transmission, sans engagement et en toute confidentialité, **contactez Sophie Delvert**  
par téléphone : 01 73 60 40 40  
ou par courriel : [legs@wwf.fr](mailto:legs@wwf.fr)

# NOTRE ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

Transmettre son patrimoine est un projet de vie, qui demande réflexion et exige de la confiance. Pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche, nous nous appuyons sur cinq engagements essentiels, reflet de notre éthique et de notre volonté profonde de respecter vos choix.

© WWF / SIMON RAWLES



“ Un engagement fort, qui nécessite un accompagnement personnalisé

## ✓ Strict respect de vos dernières volontés

Nous veillons à ce que chaque détail de votre succession soit traité avec soin et rigueur, en respectant vos souhaits.

## ✓ Accompagnement bienveillant et personnalisé

Nous vous guidons pas à pas pour que votre projet de legs, donation ou assurance-vie serve pleinement la protection de la nature, en vous apportant conseils et réponses à chaque étape.

## ✓ Impartialité et transparence

Nous mettons à votre disposition toutes les informations sur la Fondation WWF (statuts, rapports, etc.) et vous recommandons de toujours faire appel à votre notaire pour sécuriser vos démarches.

## ✓ Confidentialité totale

Vos données personnelles et nos échanges sont protégés avec la plus grande confidentialité, sans jamais être partagés avec des tiers.

## ✓ Un lien durable et privilégié

En choisissant de transmettre votre patrimoine au WWF, vous rejoignez notre Cercle des donateurs. Vous bénéficiez ainsi d'un lien direct avec notre équipe, recevez des nouvelles régulières de nos actions, et êtes invité à participer à des événements qui vous sont spécialement réservés.

# VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Transmettre son patrimoine soulève naturellement de nombreuses questions. Pour vous aider à y voir plus clair, nous avons rassemblé ici les réponses aux interrogations les plus fréquentes. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'échanger plus en détail.

©WWF / SIMON RAWLES



## 1 Y a-t-il un montant minimum pour transmettre son patrimoine au WWF ? Faut-il avoir un gros patrimoine pour léguer au WWF ?

Vous pouvez transmettre tout ce qui constitue votre patrimoine : appartement, maison, somme d'argent, compte bancaire, titre boursier, livret d'épargne, droits d'auteur, bijoux, œuvres d'art. Il n'y a pas de montant minimum ou maximum. Et il n'y a pas de « petit legs » pour aider le WWF.

## 2 Je suis isolé(e) et vous ai désignés comme légataire universel : que prévoir ?

Nous vous recommandons de garder chez vous en évidence les coordonnées de votre notaire qui aura l'obligation de nous informer de votre décès. Notre service succession, s'assurera de respecter scrupuleusement vos dernières volontés.

## 3 Dois-je passer par un notaire pour souscrire une assurance-vie en faveur de la Fondation WWF ?

Non. L'assurance-vie se souscrit directement auprès de votre banquier ou de votre assureur. Un simple avenant au contrat vous permet également de modifier la liste de vos bénéficiaires.

## 4 Comment s'assurer que les bénéficiaires désignés d'une assurance-vie recevront bien leur part ?

L'assureur a l'obligation de les contacter, à condition que leurs coordonnées aient été clairement indiquées dans le contrat. Pour plus de sécurité, il est recommandé d'informer directement les personnes concernées de votre démarche.

## 5 Dois-je informer le WWF de mon intention de léguer ?

Ce n'est pas obligatoire, mais cela nous permet de répondre à vos questions et de vous inclure dans notre Cercle des donateurs, avec des moments d'échange exclusifs.

## 6 Puis-je donner ma maison tout en continuant à y vivre ?

Oui, grâce à la donation en nue-propriété : vous conservez l'usage de votre logement à vie, et pouvez même en percevoir les loyers si vous le quittez.

## 7 Je veux tout léguer au WWF, mais confier des objets personnels à mes proches. C'est possible ?

Absolument. Il suffit de le préciser dans votre testament en mentionnant les noms et les objets que vous souhaitez transmettre.

## 8 À quoi va servir mon legs ?

Grâce à votre legs, le WWF peut agir concrètement pour protéger la planète et le vivant. Pour être le plus efficace possible, nous finançons nos actions là où les besoins sont les plus urgents, en France comme à l'international. Sauf demande spécifique de votre part, votre don n'est donc pas affecté à un projet en particulier. Mais soyez assuré qu'il sera utilisé avec rigueur, dans un souci constant d'impact et de transparence.

## 9 Comment concilier un legs au WWF et la protection de mon époux(se) ?

Dans votre testament, vous pouvez désigner votre conjoint comme légataire principal en premier, puis le WWF en second. Exemple : « Si mon époux me survit, il est mon légataire universel. Sinon, je désigne le WWF France. »

## 10 Que deviennent les biens légués au WWF ?

S'il s'agit d'une somme d'argent, elle sera immédiatement affectée à nos actions en faveur de la protection de la nature et des espèces. S'il s'agit d'un bien immobilier, d'un meuble, d'un bijou ou de tout autre objet de valeur, la Fondation fera procéder à son expertise puis à sa vente.

# MERCI À TOUTES CELLES ET CEUX QUI NOUS FONT CONFiance



GRÂCE À VOUS,  
la nature a de l'avenir !

Merci aux testatrices et testateurs  
qui ont souhaité nous transmettre  
leur patrimoine.

Aline, Laurence, Nicole, Pascal, Paule,  
Martine, Ida, Bruno, Arnaud, Henriette,  
Philippe, Claudine, Ariane, Céline,  
Frédéric, Michelle, Eliane, Christiane,  
Joëlle, Magali, Bernard, Pascale,  
Fernand, Jacqueline, Régine, Daniel,  
Frédéric, Françoise, Marie-Christine,  
Philippe, Emilio, Sarah, Brigitte,  
Catherine, Alain, Laure, Anne-Cécile,  
Sonja, Théodore, André, Jean-Luc,  
Patricia, Béatrice, Nancy, Yann, Brigitte,  
David, Anne, et tous les autres...



“ J'ai toujours souhaité venir en aide à la planète afin qu'elle puisse faire face à sa destruction par l'être humain ; j'ai choisi et retenu la fondation WWF pour léguer mon patrimoine, en faisant notamment la donation d'un appartement, parce ses actions de préservation de la nature, des espèces sauvages et de l'environnement sont bien étudiées, complètes et permettent d'agir concrètement. À 90 ans maintenant, je pense que c'était la meilleure solution, je ne regrette pas mon choix.”

Claudine, Mandelieu la Napoule.

“ J'ai toujours souhaité venir en aide à la planète afin qu'elle puisse faire face à sa destruction par l'être humain ; j'ai choisi et retenu la fondation WWF pour léguer mon patrimoine, en faisant notamment la donation d'un appartement, parce ses actions de préservation de la nature, des espèces sauvages et de l'environnement sont bien étudiées, complètes et permettent d'agir concrètement. À 90 ans maintenant, je pense que c'était la meilleure solution, je ne regrette pas mon choix.”

notamment la donation d'un appartement, parce ses actions de préservation de la nature, des espèces sauvages et de l'environnement sont bien étudiées, complètes et permettent d'agir concrètement. À 90 ans maintenant, je pense que c'était la meilleure solution, je ne regrette pas mon choix.”

Claudine, Mandelieu la Napoule.



“ J'ai désigné la fondation WWF France comme mon légataire universel. J'apprécie avec un profond respect la Fondation WWF à travers sa philosophie, ses démarches, ses combats, ses victoires et ses paris gagnés notamment : la vie sauvage et la vie des océans. Cette anticipation m'apporte la tranquillité intérieure de savoir que j'ai réglé les préparatifs de mon ultime voyage et est une manière pour moi de garder espoir que l'homme prenne conscience de la beauté de notre planète Terre et respecte le Vivant qui l'entoure.”

Philippe, Dirac.

“ J'ai désigné la fondation WWF France comme mon légataire universel. J'apprécie avec un profond respect la Fondation WWF à travers sa philosophie, ses démarches, ses combats, ses victoires et ses paris gagnés notamment : la vie

sauvage et la vie des océans. Cette anticipation m'apporte la tranquillité intérieure de savoir que j'ai réglé les préparatifs de mon ultime voyage et est une manière pour moi de garder espoir que l'homme prenne conscience de la beauté de notre planète Terre et respecte le Vivant qui l'entoure.”

Philippe, Dirac.



“ Au-delà du patrimoine matériel, transmettre son héritage c'est éduquer, partager ses valeurs et ses convictions. C'est conduire l'homme vers son humanité. C'est aussi rendre le cadeau que nous a fait la vie et tisser des liens pérennes entre les générations futures et leur environnement afin de vivre en harmonie avec tous les êtres vivants. Ce qui me tient à cœur, ce sont les efforts menés sur le terrain par le WWF pour protéger les espèces animales qui subissent de plein fouet le joug humain à travers, notamment, la disparition de leur habitat naturel. C'est pourquoi, avec mon mari, nous avons décidé de faire du WWF notre légataire universel. Voici le message que j'aimerais transmettre : nous ne sommes pas au-dessus des autres espèces. Jusqu'ici ce n'est pas la technologie qui nous a permis de survivre mais bel et bien la nature.”

Paule, Aubagne.

“ Au-delà du patrimoine matériel, transmettre son héritage c'est éduquer, partager ses valeurs et ses convictions. C'est conduire l'homme vers son humanité. C'est aussi rendre le cadeau que nous a fait la vie et tisser



“ Il y a quelques années j'ai contracté un contrat d'assurance-vie. J'ai décidé d'inscrire la WWF France comme bénéficiaire. J'habite Arles et je sais que le WWF s'investit dans cette région notamment pour la protection d'espèces animales. Je suis très heureuse de savoir que cet argent pourra être investi dans les territoires près de chez moi.”

Ariane, Arles.

“ Ce qui m'a donné confiance pour transmettre une part de mon patrimoine au WWF, c'est avant tout mon engagement de longue date en tant que donatrice régulière et bénévole sur des actions locales. Je connais ainsi très bien

la solidité de cette organisation et sa philosophie, qui veille sans cesse à l'harmonie entre la Nature et l'Homme, une valeur qui me touche profondément. Cette proximité m'a beaucoup rassurée dans ma décision. La relation que j'entretiens avec le WWF est sincère et basée sur un respect mutuel, nourrie par des échanges réguliers et transparents. À ceux qui réfléchissent ou hésitent encore, je dirais que soutenir cette cause, c'est participer à un héritage durable et porteur de sens. Aujourd'hui, je sais que j'ai fait le bon choix en transmettant ce patrimoine à une organisation qui incarne une grande partie de mes convictions et des valeurs que je défends.”

Céline, Fleurieu-sur-saône.



## VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Pour toute question  
ou information  
complémentaire,  
n'hésitez pas à contacter

## SOPHIE DELVERT

téléphone : 01 73 60 40 40

email : [legs@wwf.fr](mailto:legs@wwf.fr)



### Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. [www.wwf.fr](http://www.wwf.fr)

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature  
(Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques déposées.

Photo de couverture :  
© naturepl.com / Klein &  
Hubert / WWF

Impression : Uniservices  
imprimé en France

